



SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir les compétences nécessaires pour exercer la mission de salarié désigné compétent et accompagner l'employeur dans la prévention des risques professionnels.

PROGRAMME

INTRODUCTION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- ▶ Les notions essentielles : santé, sécurité, conditions de travail et prévention.
- ▶ Les enjeux humains, sociaux, économiques et organisationnels.
- ▶ Les notions de danger, de risque, d'exposition et de dommage.
- ▶ Les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles.
- ▶ Les liens entre prévention, organisation du travail et qualité de vie et des conditions de travail.

LE RÔLE ET LES MISSIONS DU SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT

- ▶ La désignation et le positionnement du salarié désigné compétent.
- ▶ Les missions, le périmètre d'intervention et les limites de la fonction.
- ▶ Les compétences, le temps et les moyens nécessaires à la mission.
- ▶ Les relations avec l'employeur, l'encadrement et les salariés.
- ▶ La coopération avec le CSE, la CSSCT et les acteurs internes de prévention.

TARIFS

INTRA

De 1 à 10 participants

À partir de 5 000 € net de taxe

INTER

1 000 € net de taxe / participant



DURÉE

35 heures (5 jours)

Répartition pédagogique : 60 % pratique / 40 % théorie



PUBLIC

Salariés désignés compétents ou amenés à exercer cette mission et/ou référents santé et sécurité au travail



PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis requis



MODALITÉ

Présentiel et/ou distanciel

PROGRAMME - SUITE

- ▶ Le recours aux acteurs externes : service de prévention et de santé au travail, Carsat, INRS, IPRP et inspection du travail.
- ▶ La formalisation de la mission et l'organisation de son activité.

LE DROIT ET LES OBLIGATIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- ▶ Les sources du droit et la recherche d'une information réglementaire fiable.
- ▶ Les obligations de l'employeur et des travailleurs.
- ▶ Les responsabilités civiles et pénales ; la délégation de pouvoirs.
- ▶ Le danger grave et imminent, les droits d'alerte et de retrait.
- ▶ Les documents, registres et affichages utiles à la prévention.
- ▶ L'accueil sécurité, l'information et la formation des travailleurs.
- ▶ Les repères sur les vérifications des installations et des équipements.
- ▶ La prévention de la coactivité : entreprises extérieures, plan de prévention et protocole de sécurité.
- ▶ L'organisation d'une veille et du suivi des échéances.

LES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- ▶ Les neuf principes généraux de prévention.
- ▶ Les niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire.
- ▶ Les mesures techniques, organisationnelles et humaines.
- ▶ La priorité à la suppression du risque et aux protections collectives.
- ▶ Les principales familles de risques professionnels.
- ▶ Les risques liés à l'activité physique et les troubles musculosquelettiques.
- ▶ Les risques psychosociaux et les facteurs organisationnels.
- ▶ Les violences au travail, le harcèlement et les agissements sexistes : repérage et orientation.
- ▶ La prise en compte des travailleurs nécessitant des mesures adaptées.

L'ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL ET L'ÉVALUATION DES RISQUES

- ▶ Le travail prescrit et le travail réel.
- ▶ La préparation et la conduite d'une visite de prévention.
- ▶ L'observation des activités et le recueil de la parole des salariés.



MODALITÉ D'ÉVALUATION

Un questionnaire de positionnement permet d'identifier les connaissances initiales et les besoins des participants. Les acquis sont évalués tout au long de la formation par des quiz, des exercices et des mises en situation avec corrections commentées.

L'évaluation finale associe un questionnaire de connaissances et un cas pratique de prévention. Le suivi de l'assiduité est assuré par émargement. Une attestation de fin de formation est remise et un questionnaire recueille la satisfaction des participants.



MODALITÉ DE SANCTION

Attestation de formation

PROGRAMME - SUITE

- ▶ L'identification des situations dangereuses et des facteurs d'exposition.
- ▶ La définition des unités de travail.
- ▶ Les méthodes d'évaluation et de hiérarchisation des risques.
- ▶ La prise en compte de l'efficacité des mesures existantes.
- ▶ La contribution à l'élaboration et à la mise à jour du DUERP.
- ▶ Le passage du DUERP aux actions de prévention.

L'ANALYSE DES ACCIDENTS ET DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

- ▶ Les accidents, incidents, presque-accidents et situations dangereuses.
- ▶ L'organisation des signalements et des remontées d'information.
- ▶ Les premières mesures de protection et l'articulation avec les procédures d'urgence.
- ▶ La préparation du recueil des informations après un événement.
- ▶ La distinction entre faits, interprétations et jugements.
- ▶ L'identification des causes techniques, humaines et organisationnelles.
- ▶ L'initiation à la méthode de l'arbre des causes.
- ▶ Le choix des mesures correctives et le retour d'expérience.

LA CONSTRUCTION ET LE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE PRÉVENTION

- ▶ La définition des priorités à partir des risques identifiés.
- ▶ Le choix de mesures adaptées et l'argumentation des propositions.
- ▶ L'articulation avec le PAPRI Pact ou la liste des actions de prévention.
- ▶ La définition des responsables, des moyens et des échéances.
- ▶ La construction d'un tableau de suivi.
- ▶ Les indicateurs de réalisation et d'efficacité.
- ▶ La présentation des résultats à l'employeur et le suivi des décisions.
- ▶ L'actualisation des actions dans une démarche d'amélioration continue.

LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION DE LA PRÉVENTION

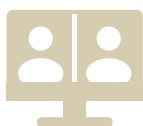
- ▶ Le positionnement du salarié désigné compétent dans les échanges.
- ▶ L'écoute des salariés et la mobilisation de l'encadrement.
- ▶ La formulation d'un message de prévention clair et adapté.
- ▶ L'animation d'une causerie ou d'un temps d'échange sur la sécurité.
- ▶ La contribution à l'accueil des nouveaux arrivants.
- ▶ La gestion des objections et des difficultés de mise en œuvre.
- ▶ La construction de sa feuille de route pour les trois premiers mois.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation participative alternant apports théoriques, échanges de pratiques et mises en application. Les participants travaillent sur des études de cas, des situations de travail et des exercices de repérage des risques, d'analyse d'accidents et de construction d'un plan d'action. Les activités sont adaptées au secteur professionnel et aux missions des participants.

MOYENS ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUES EN DISTANCIEL



Formation par visioconférence : type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique



Chaque participant doit disposer d'une adresse e-mail valide



Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro, casque ou haut-parleurs et connexion internet)

ADMISSION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inter : Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire. Le délai de réponse à la demande de devis est de 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire. La formation est programmée aux dates et lieux définis lors de l'inscription.
- Intra : Le délai de réponse à la demande de devis est de 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire. La formation est réalisée aux dates et lieux convenus. Un délai d'au moins 15 jours est nécessaire pour organiser la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Support pédagogique, ressources documentaires et outils pratiques : grille d'observation, trame d'évaluation des risques, fiche d'analyse d'accident et modèle de plan d'action. Les documents de l'entreprise peuvent être utilisés comme supports d'exercice, sous réserve de confidentialité. Une sélection de ressources institutionnelles complète les outils remis aux participants.

PASSEPORT DE PRÉVENTION

- Formation éligible au passeport de prévention
- Les attestations et justificatifs nécessaires à la traçabilité sont renseignés par LD Formation & Conseil.

ACCESSIBILITÉ ET ACCÈS HANDICAP

- Les besoins liés à une situation de handicap, à une difficulté de compréhension, de lecture, de langue, de mobilité ou à toute autre situation particulière peuvent être signalés avant la formation.
- Le référent handicap et inclusion étudie les adaptations envisageables avec la personne concernée, le client et le formateur lorsque cela est nécessaire et autorisé.
- En cas de besoin spécifique ou d'obstacle identifié, il est possible de contacter le référent handicap et inclusion à l'adresse suivante : inclusion@ldformationconseil.com.
- Chez LD Formation Conseil, nous nous engageons à rendre nos formations accessibles à toutes et tous. Nous mettons tout en œuvre pour permettre aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de participer pleinement à nos programmes.
- Si vous rencontrez un obstacle ou avez besoin d'un aménagement particulier, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap et inclusion à l'adresse suivante :
- Référent handicap et inclusion : inclusion@ldformationconseil.com

PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur disposant de compétences en santé et sécurité au travail, en évaluation des risques professionnels et en accompagnement des démarches de prévention. Il maîtrise les missions du salarié désigné compétent et les méthodes pédagogiques pour adultes. Son approche associe cadre réglementaire, situations de terrain et outils opérationnels.

SERVICES NUMÉRIQUES INCLUS

- Espace apprenant en ligne pour retrouver les informations et ressources liées à la formation.
- Espace client en ligne pour suivre les dossiers et documents de formation.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

En cours de consolidation

TAUX DE SATISFACTION

Indicateurs calculés sur les 24 derniers mois.